

Évaluation des risques et document unique

Bien connaître les risques pour mieux les maîtriser

L'évaluation des risques constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. Elle en est le point de départ. L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. L'évaluation des risques doit être renouvelée régulièrement.

Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités est l'un des principes généraux de prévention présents dans le Code du travail. Il s'agit d'un élément clef de toute démarche de prévention. En effet, comment lutter efficacement contre les risques si on ne les connaît pas précisément ?

Identifier les dangers, analyser les risques

L'évaluation des risques professionnels consiste tout d'abord à identifier les dangers et analyser les risques :

- Identifier les dangers, c'est connaître tous les facteurs susceptibles de causer un dommage à la santé des salariés. Il peut s'agir des propriétés ou des capacités intrinsèques d'un équipement, d'un agent chimique ou biologique généré par les activités ou utilisés dans les procédés de fabrication.
- Analyser les risques consiste à étudier les conditions d'exposition du personnel à ces dangers et aux différents **facteurs de pénibilité** identifiés dans l'entreprise.

L'évaluation porte sur la conception des lieux (aménagement, réaménagement), sur les installations et les équipements de travail, sur les substances et préparations chimiques et sur les situations de travail. Les situations de travail doivent être clairement définies, car elles permettent d'être au plus près de l'activité réelle des salariés : elles tiennent compte à la fois du lieu, du poste (activité) et du degré d'autonomie du salarié à ce poste.

Classer les risques identifiés

Cette étape est essentielle dans le déroulement de l'évaluation des risques. Elle permet de passer d'un inventaire des risques à la définition d'un plan d'actions cohérent, en débattant des priorités et en aidant à la planification.

Faire une synthèse et proposer des solutions dans le document unique

Les résultats de l'évaluation des risques professionnels sont formalisés dans le document unique. Ce document comprend un inventaire des risques identifiés, le classement des risques ainsi que les propositions d'actions à mettre en place. Le document unique, obligatoire pour toutes les entreprises (secteur public et privé) et mis à jour au minimum chaque année, se révèle ainsi un outil essentiel à toute démarche de prévention.

Mobiliser pour évaluer

L'évaluation requiert du temps, l'implication et la participation de l'ensemble des salariés, du médecin du travail et des **représentants du personnel**. Elle doit être mise à jour régulièrement et réalisée à chaque changement de procédés ou de techniques de travail. Toute évaluation des risques professionnels réclame des ressources et l'entreprise peut faire appel à des **aides extérieures**, notamment les CARSAT ou des consultants.